



Association pour la Sauvegarde du Mormont

Eclépens, le 29 janvier 2021

Aux candidats à la Municipalité d'Eclépens

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de votre candidature à la Municipalité d'Eclépens et vous félicitons pour votre engagement citoyen.

Si le Mormont est tout à coup devenu un sujet d'actualité suite à l'installation d'une ZAD (zone à défendre) dans le secteur de la Birette, force est de constater que l'information à la population par nos autorités a été plus que discrète. L'avenir du Mormont est pourtant un sujet prioritaire : ce patrimoine remarquable par sa faune, sa flore, sa géologie, son histoire ne doit plus être laissé à l'indifférence totale de nos édiles. Nous estimons avoir notre mot à dire sur le sort qui sera réservé à ce bien commun qu'est la colline du Mormont.

Votre position par rapport aux enjeux environnementaux et archéologiques liés à l'extension de la carrière sur le Mormont intéresse vos futurs administrés et nous souhaitons leur apporter cette information par un tout-ménage.

Pour mémoire, l'exploitation du Mormont en chiffres c'est :

- **1953** : début de la carrière actuelle, il y a donc 68 ans.
- **2022** : fin de l'exploitation de la carrière actuelle.
- **Fr. 472'000.-** : c'est ce qu'a rapporté la carrière en 2019. Cela représente 6.2% des recettes de la Commune.
- **12 ha** : c'est la surface de l'extension projetée sur le plateau de la Birette, en direction de La Sarraz. Une surface de 600 m par 200 m va donc disparaître. La longueur totale du fossé mesurera in fine plus de 1,5 km.
- **7 millions de m³ de calcaire** : c'est le volume de calcaire qui sera extrait de cet énorme trou de 70 m de profondeur.
- **9 ans, 9 ans seulement** : c'est le laps de temps que durera l'exploitation de ce nouveau secteur.

L'extension envisagée est liée à un recours déposé au Tribunal fédéral par 5 membres de l'ASM, Pro Natura et Helvetia Nostra. En cas de refus, la question se posera très vite pour LafargeHolcim de trouver un nouveau secteur à exploiter.

Alors, quel est votre avis sur ce sujet ?

- A. Je souhaite que l'exploitation du Mormont cesse définitivement dès 2022 (ce qui ne veut pas dire que la cimenterie ne pourra pas poursuivre son activité avec du calcaire venu d'ailleurs).
- B. Je souhaite que l'exploitation du plateau de la Birette se poursuive jusqu'en 2029.
- C. Je souhaite que l'extension de la carrière se poursuive au-delà de 2029. D'autres zones du Mormont sont encore susceptibles d'être exploitées.

Nous vous prions de nous transmettre votre avis d'ici au 3 février 2021 sur info@sauvonslemormont.ch.

En vous remerciant par avance de votre collaboration, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du comité de l'ASM :

Le secrétaire :

Le président :

Daniel Rochat

Alain Chanson

PS : pour vous remercier de donner suite à cette demande, nous vous offrons un sachet de notre tisane « Le Temps du Mormont ».